

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD

COMMUNE DE TOLLA

Extrait du registre n°4/2023

des délibérations du conseil municipal
Séance du 10 février 2023

Date de la convocation : 6 février 2023

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 6
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers absents : 3



L'an deux mille vingt-trois, le 10 février, à 18 heures, le conseil municipal de la commune de TOLLA, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique VINCENTI, Maire.

Membres présents : Jean- Baptiste SALVADORI, Joseph LEONZI, Mme. Mattea CASALTA, Mme Dominique MARTINI, Joseph CASANOVA, Dominique VINCENTI.

Membres représentés : Mme. Annonciade CASALTA par Mme. Mattea CASALTA, Erick CASALTA par Jean-Baptiste SALVADORI

Membres absents : Ludovic MARTI, Mme. Marie-Cécile ROSSI, Johann THOUVENOT

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Secrétaire de séance élu : Mme Mattea CASALTA

Objet : Rénovation de logements communaux- Quartier Custaredda. Plan de financement.

Le Maire rappelle aux conseillers que la société SOLERTIA a rendu son diagnostic énergétique que la commune lui avait confié, pour les logements communaux appelés « gîtes », situés quartier Custaredda qui avaient été construits en 1995 et qui n'ont fait l'objet d'aucun travaux depuis cette date.

La méthodologie de l'audit reposait sur quatre étapes indissociables :

- Un état des lieux,
- Un bilan énergétique assorti de préconisations,
- Un programme d'améliorations,
- Une analyse financière.

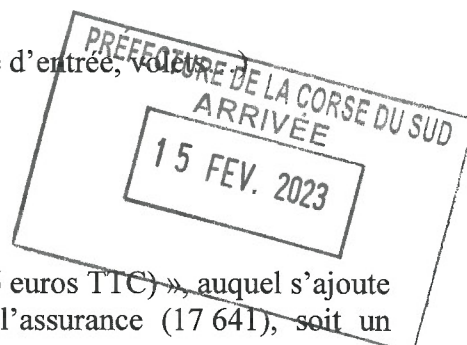
afin de permettre au conseil municipal de décider en connaissance de cause, chiffres en main, le programme des interventions que nécessite ces bâtiments pour améliorer la performance énergétique.

Objet : Rénovation de logements communaux- Quartier Custaredda. Plan de financement.

Par délibération en date du 28 octobre 2022, le conseil municipal avait confié une mission d'assistance d'ouvrage à la société SOLERTIA.

La société SOLERTIA a proposé les travaux suivants :

- Réfection totale du toit avec des panneaux isolants R7
- Remplacement des menuiseries (porte- fenêtres, fenêtres, porte d'entrée, volture)
- Peinture
- Chauffages
- L'électricité
- VMC



Le montant des travaux s'élève à 182 736 euros HT, (201 009,6 euros TTC) », auquel s'ajoute l'assistance à maîtrise d'ouvrage, les études préalables et l'assurance (17 641), soit un montant total de **200 377 euros HT** (222 179 euros TTC).

Le Maire informe les conseillers qu'il s'est rapproché des services de la préfecture pour savoir si ces travaux étaient éligibles au programme « Fonds vert » mis en place par le gouvernement.

Or, s'agissant de travaux dans des logements loués, il n'est pas possible de recevoir cette aide.

En conséquence, le Maire propose le plan de financement suivant :

Collectivité de Corse (una casa per tutti, una casa per ognunu) : 80%	Autofinancement : 20%
160 301,60	40 075,40

Il précise également que la commune dispose des ressources budgétaires suffisantes pour assurer l'autofinancement, et que les logements seront loués pour une période de 9 ans, à titre de résidence principale, sur la base des loyers encadrés de type logement social.

Le conseil municipal, Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré valablement :

Emet un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition du Maire et l'autorise à solliciter le concours financier de la Collectivité de Corse (una casa per tutti, una casa per ognunu), conformément au plan de financement qui lui a été présenté,

Les conseillers municipaux autorisent le Maire à entreprendre toutes les démarches et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours et an que dessus
Au registre suivent les signatures
Pour copie certifiée conforme



Le Maire

D. Vincenti
D. VINCENTI